



Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications CGT

Syndicat Départemental de Côte d'Or

A Madame / Monsieur le Maire

Madame, Monsieur,

L'Etat, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité et le groupe La Poste ont signé le contrat de présence postale 2017-2019 qui entérine la suppression de 4 800 bureaux de poste. Ce sont plus de 5 000 emplois qui disparaîtront au Réseau de La poste.

Ce contrat de présence postale, répondant aux exigences de l'Union Européenne, de la Cour des comptes et du gouvernement, conduirait à une inexorable disparition de La Poste avec une spoliation du service public postal : c'est davantage de désertification postale et industrielle.

La Poste fait le choix de la fermeture de bureaux quel que soit le territoire urbain ou rural (transformation de 5962 en relais poste commerçant, soit 34,6% ; 2373 en agences postales communales, soit 13,8% et 34 en agences intercommunales 0.2%) avec l'ambition de réduire le nombre de bureaux restants à 4 000 en 2020 (8850 restants à ce jour)

Elle met en place de façon délibérée des horaires inadaptés aux besoins des usagers afin de déconstruire l'habitude de fréquentation (50% des bureaux de Poste ne sont ouverts que 3/4 H par Jour !).

Cette politique compromet l'installation de tissus industriels contribuant de fait, à amplifier le chômage et la précarité.

La CGT FAPT de Côte d'Or va à la rencontre des usagers de La Poste depuis plusieurs semaines et fait signer une pétition qui a déjà rassemblé à ce jour plus de 500 signatures. Les usagers ne sont pas naïfs et dénoncent fortement cette politique de fermeture des bureaux qui les obligent à se déplacer pour pouvoir accéder à un service public postal de qualité. Ils ne comprennent pas, que dans certaines communes, un vrai bureau de poste ne soit plus présent. Cette politique menée par La Poste est un mépris aux besoins exprimés par des millions d'usagers et d'élus et participe à la désertification des territoires et à la suppression de milliers d'emplois qui dégradent férocelement les conditions de travail et la Qualité de Service, comme en témoignent l'augmentation des accidents du travail et le mal être grandissant des agents de La Poste pour l'année 2016, ainsi que le taux de réclamations !

Avec le nouveau contrat signé avec l'AMF, que ce soit pour des transformations de bureaux, ou des fermetures estivales pouvant aller jusqu'à 3 semaines, le maire est informé. En milieu rural ou dans les quartiers prioritaires de la ville, subsiste l'obligation d'un «diagnostic partagé» entre le maire et La Poste. Ici, le maire doit donner son accord pour une transformation en APC (Agence Postale Communale) ou RPC (Relais Poste Commerçant) ce qui signifie qu'il peut encore s'opposer à une transformation sachant les moyens de pression utilisés par La Poste. Un silence de deux mois de sa part vaudra accord.

De plus, actuellement, La Poste tente d'imposer aux élus des réductions d'horaires drastiques sur de nombreux bureaux ouverts sur la journée qui voient une partie de leur amplitude rognée, sauf si les élus le refusent. Seul l'avis du maire est nécessaire. Cependant à aucun moment désormais, n'est exigé l'accord du Conseil municipal, encore moins celui des usagers ou des postiers et de leurs organisations syndicales.

La CGT le rappelle, une APC ou un RPC ne rendront jamais les services d'un vrai bureau de poste quelle que soit son amplitude d'ouverture ! L'ensemble des communes est concerné puisque l'ensemble des administrés est touché par la dégradation du service public postal rendu.

La CGT propose d'autres choix pour répondre aux besoins de tous, particuliers, entreprises sur l'ensemble du territoire :

- Développer le service public postal et de télécommunications pour rompre l'isolement des usagers et des salariés, pour aménager le territoire et pour donner du sens au progrès technologique,
- Revenir à des bureaux de plein exercice (accomplissant toutes les opérations) et garantir une distribution du courrier 6 jours sur 7,
- Offrir des services financiers accessibles et réellement au service des usagers,
- Abandonner tout projet réduisant la présence postale et contribuer à son développement par la création de nouveaux Bureaux de Poste de proximité, en zones urbaines comme en zones rurales,
- Un vrai plan d'urgence de recrutement,
- Combler toutes les vacances d'emploi,
- Améliorer les conditions de travail et de Vie au Travail,
- Créer des emplois, qualifiés, en nombre suffisant et prendre en compte l'activité réelle pour être en capacité de répondre à tous les besoins et pour bien accomplir son travail,
- Reconnaissance des qualifications, veiller au bien-être et l'épanouissement de chacun dans l'intérêt de tous,
- Le Service Public postal doit rester un service public non soumis aux seuls intérêts financiers.

La CGT propose que tous ensemble, usagers, élus et postiers travaillent en convergence pour défendre un service public postal de qualité.

Nous ne doutons pas un instant de votre attachement au service public et nous vous demandons de nous appuyer dans notre démarche par un retour de courrier.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées,

A Dijon le 15 février 2017

Le Secrétaire Départemental
Jean Luc SAC